

**Aux membres institutionnels
de notre association**

Cossonay, le 21 mai 2024









Assemblée générale de printemps - Convocation

Mesdames et Messieurs les Syndique/cs,
Mesdames et Messieurs les Municipales/aux,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire de notre association qui aura lieu le :

Mardi 11 juin 2024 à 18 h 00
Echandens – Salle des Utins – ch. des Utins 6

Ordre du jour :


1. Ouverture de la séance – ordre du jour
2. Nomination de deux scrutateurs/trices
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 2023 
4. Communications du Président du Comité
5. Communications de la Direction
6. Comptes  et bilan  2023 – comptes Taxe de séjour 2023 
 - Présentation
 - Rapport de la Fiduciaire 
 - Rapport de la commission de gestion 
 - Adoption des comptes et bilan 2023 et décharge au comité directeur et à la commission de gestion
7. Préavis AG 01-2024- Cotisations 2025 : décision 
8. Préavis AG 02-2024 - Système de Financement Régional – SFR : décision 
9. Vice-Présidence AG : remplacement de Mme F. Coderey : élection au 1.7.2024 *
10. Divers et propositions individuelles (à transmettre jusqu'au **01.06.** à info@arcam-vd.ch)

**visionnez les vidéos de présentation des candidats à cette élection sur la page [Assemblée Générale](#) de notre site internet*

A l'issue de la partie statutaire, les présentations suivantes vous seront proposées :

- **Mobilité : horaires CFF 2025** par M. Julien Niquille, responsable de domaine à la DGMR, (Direction Générale de la Mobilité et des Routes)
- **Tourisme : projets soutenus par la Région, le Canton et la Confédération** par Mme Véronique Martrou, Cheffe de projet Développement touristique au SPEI (Service de la promotion de l'économie et de l'innovation) et par Mme Véronique Hermanjat, Déléguée Tourisme de l'ARCAM

Votre participation à cette assemblée générale nécessite une inscription préalable : [lien](#) : délai : 05.06.2024

Nous vous rappelons que l'art. 12. - suffrages – al. 3. de nos statuts précise qu'un membre institutionnel peut déléguer ses suffrages à un autre membre institutionnel pour autant que ce dernier puisse attester de cette délégation au début de la séance par une procuration écrite 

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom de l'Assemblée générale :



Frédéric Rossi
Président de l'Assemblée générale

P.S. :

Photos et vidéos :

Une équipe vidéaste et des photographes seront éventuellement présents sur place pour filmer et photographier l'événement. Ces vidéos et images seront ensuite publiées sur les différents réseaux de communication. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, vous pourrez le faire savoir aux vidéastes et photographes directement lors de l'événement.

Annexes

- Rapport d'activités 2023 
- Plan d'accès piétons-Transports publics + parkings 

Retrouvez toutes les documents sur la page [Assemblée Générale](#) de notre site internet